

Fonds européens sectoriels : Opportunités de financements pour les projets de développement local

Mai 2022









Introduction

- Erasmus+
- Life
- Europe Numérique
- Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs (CERV)

Conclusion

Glossaire

Présentation et contacts de Cap Rural et EUROPE DIRECT



Introduction

Dans le cadre de la programmation financière européenne 2021-2027, outre les fonds européens structurels, les fonds sectoriels (Erasmus+, Life...) constituent des opportunités de financements pour les projets de développement local.

Ce document a vocation à présenter de manière très concrète une partie de ces programmes, leurs objectifs, les types de financements... et en quoi ils présentent un intérêt pour le développement local. Des exemples pour chacun de ces programmes permettront de mieux cerner les projets qui pourraient être éligibles à ces fonds européens.

Il est donc adressé aux acteurs du développement local en milieu rural qui se questionnent sur les différents fonds européens mobilisables pour les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur leurs territoires.

Les informations sur ces programmes thématiques ainsi que leurs modalités de mise œuvre n'étant pas toutes connues à ce jour, ce document sera enrichi en continu.



Objectifs

Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport. Il a notamment pour objectif de financer des projets portés par des établissements, des organisations, des associations, des collectivités territoriales, etc. œuvrant dans ces domaines.

L'objectif général du programme est de soutenir, par l'intermédiaire de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la promotion de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Volet Education Formation: promouvoir la mobilité des individus et des groupes à des fins d'apprentissage, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- Volet Jeunesse: promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage non formel et informel et la participation active des jeunes, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse;
- Volet Sport: promouvoir la mobilité à des fins d'apprentissage du personnel sportif, ainsi que la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives.

Les objectifs du programme sont mis en œuvre au moyen des trois actions clés :

- Mobilité à des fins d'éducation et de formation « action clé 1»
- Coopération entre organisations et établissements « action clé 2»
- Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération « action clé 3»

Public visé (structures bénéficiaires)

Porteurs de projet éligibles:

Les organismes

De nombreux organismes peuvent participer au programme Erasmus+ : associations, établissements de formation, collectivités.

· Les individus

Les particuliers (étudiants, apprentis, jeunes, enseignants, formateurs, etc.) peuvent bénéficier du soutien du programme Erasmus +.

Important !! Pour en bénéficier, les individus doivent s'adresser à un organisme porteur d'un projet financé par le programme.

Par exemple : un étudiant devra s'adresser à son établissement (ex : université) et candidater auprès de lui pour bénéficier d'une bourse; un salarié (ex: animateur jeunesse) devra s'adresser à sa commune ou EPCI pour bénéficier d'une formation financée par Erasmus+;...

Les porteurs et partenaires de projets peuvent être issus des:

- États membres de l'UE et les membres de l'Espace économique européen (EEE): la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein;
- les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les candidats potentiels
- En outre, les entités d'autres pays tiers non associés au programme peuvent être éligibles dans le cadre d'actions Erasmus+ dans des cas dûment justifiés et dans l'intérêt de l'Union.

Intérêt pour les projets de développement local

Erasmus+ soutient l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des politiques jeunesse dans le cadre de projets d'intérêt général et au service du développement local et des territoires. Erasmus+ permet les échanges d'expériences, la mise en réseau et la formation des professionnels pour nourrir des projets locaux, développer des partenariats sur diverses thématiques, proposer des solutions innovantes à partir des échanges, essaimer de la méthodologie.

Le programme aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Erasmus+ comporte également une importante dimension internationale. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel et ce, au niveau mondial.

Quelles opportunités pour les territoires dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027?

Enseignement scolaire: s'adresse aux structures d'accueil de la **petite enfance**, aux établissements de l'enseignement primaire et secondaire (voies générale et technologique) ainsi qu'à toute organisation ou autorité éducative compétente, qu'elle soit publique ou privée. Erasmus+ permet de :

- financer des **actions de mobilité** en Europe (Action-clé 1 : Mobilités) pour les élèves et le personnel.
- permet également de développer des **échanges de pratiques innovantes** grâce aux projets de coopération (Action-clé 2 : Partenariats)

Enseignement et la formation professionnels : s'adresse à tous les établissements de formation publics ou privés (lycées professionnels, CFA), les organismes de formation et les entreprises qui forment et accompagnent des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle. Erasmus+ permet de :

- financer des **actions de mobilité**, en Europe et à l'international (Action-clé 1 : Mobilités), pour les apprenants et le personnel
- développer des échanges de pratiques innovantes à travers des projets de coopération (Action-clé 2 : Partenariats) entre établissements et/ou avec des entreprises, des associations ou des collectivités.

Enseignement supérieur : s'adresse à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français : universités, écoles, instituts, lycées avec STS, CFA du supérieur, etc. Erasmus+ permet de :

- favoriser les **actions de mobilité**, en Europe et à l'international, des étudiants (périodes d'études ou de stage) et du personnel (Action-clé 1 : Mobilités).
- développer également les échanges de pratiques innovantes et les coopérations entre les établissements et/ou avec des entreprises, des associations ou des collectivités, en Europe et au-delà (Action-clé 2 : Partenariats).

Education des adultes : s'adresse à tous les professionnels et acteurs de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'inclusion et de l'éducation populaire. Sont concernés les organismes dont les formateurs, animateurs et tout autre personnel, qu'ils soient bénévoles ou salariés, accompagnent des publics adultes de tous âges, majoritairement peu qualifiés et socialement fragilisés, autour d'activités d'apprentissage visant à améliorer leur accès aux droits et à la participation à la vie citoyenne. Erasmus+permet de :

- financer des **actions de mobilité** en Europe (Action-clé 1 : Mobilités), pour les publics adultes et l'ensemble des personnels qui les accompagnent
- développer des **échanges de pratiques innovantes** grâce aux projets de coopération transnationale (Action-clé 2 : Partenariats) entre différents acteurs de l'éducation des adultes (associations, ONG, entreprises, collectivités territoriales, ...).

Le financement

Dépôt des candidatures selon le calendrier des appels à propositions https://info.erasmusplus.fr/candidater/14-les-dates-importantes.html

Nouvelle plateforme dédiée aux candidats et aux bénéficiaires de projets Erasmus+ 2021-2027 : https://monprojet.erasmusplus.fr/

MonProjetErasmus+ est le site dédié aux organismes souhaitant déposer une demande d'accréditation Erasmus+ ou de subvention pour un projet de mobilité ou un partenariat auprès de l'agence Erasmus+ France.

Afin de vous aider à déterminer le projet qui vous conviendra le mieux, vous pouvez utiliser ce système « d'aide à la décision »:

https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-voulez-monter-un-projet-erasmus/

Exemples de projets

Le **projet Erasmus+ ESPRIT** (Échange sur les Services aux Publics Ruraux et l'Innovation Territoriale) est coordonné par l'association Leader France avec 4 partenaires européens de Hongrie, Espagne, Estonie et Roumanie.

ESPRIT vise à échanger les démarches et les expériences innovantes en matière de services

à la population en milieu rural afin de mieux comprendre les enjeux et les problématiques de chaque pays, découvrir des initiatives et des solutions innovantes menées par les acteurs du développement rural et les institutions et consolider l'expertise des partenaires sur les thèmes abordés. Plus d'infos sur https://leaderfrance.fr/2020/07/24/quest-ce-que-le-projet-esprit/

Les projets de mobilité internationale organisés par les Maisons familiales rurales (MFR) d'Auvergne-Rhône-Alpes:

https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/articles-2021/erasmus-pour-tous-et-partout-lexemple-des-mfr-dauvergne-rhone-alpes

La **ville de Libourne et son projet Erasmus+** impliquant les lycées et de nombreux acteurs du territoire: https://europa.eu/youth/volunteering/organisation/64850 en

Contacts

Deux Agences Erasmus+ en France

Volet éducation et formation, agence basée à Bordeaux https://agence.erasmusplus.fr/
De plus, depuis janvier 2022, il existe un *Bureau Territorial Erasmus+ pour Auvergne-Rhône-Alpes* pour accompagner les potentiels porteurs de projet: erasmus.aura@info-jeunes.fr

Volet jeunesse et sport, agence basée à Paris https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/

Les candidats souhaitant déposer une candidature peuvent bénéficier d'informations et/ou d'un accompagnement :

https://info.erasmusplus.fr/points-de-contact/119-pour-les-professionnels.html

Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » EACEA basée à Bruxelles http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus fr; mail : eacea-info@ec.europa.eu



Life

Objectifs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme LIFE existe depuis 1992 et a déjà financé plus de 5000 projets, c'est l'instrument financier de la Commission européenne entièrement dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat (ex : protection de l'environnement et gouvernance environnementale pour la protection de la santé, lutte contre les émissions polluantes et le changement climatique, amélioration des politiques environnementales, etc...)

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- contribuer à la transition vers une économie plus durable, circulaire, économe en énergie; basée sur les énergies renouvelables, climatiquement neutre et résiliente;
- protéger, restaurer et améliorer notre environnement;
- · stopper et inverser la perte de biodiversité;
- stopper la dégradation des écosystèmes en gérant et valorisant le réseau Natura 2000, favorisant ainsi le développement durable;
- encourager et soutenir les idées vertes des grandes et petites entreprises, des ONG, des pouvoirs publics, des groupes de citoyens et des universités.

Pour la **période 2021-2027**, le programme LIFE est doté d'un **budget de 5,4 milliards d'euros** à l'échelle européenne réparti en **4 sous-programmes** :

- a) "Nature et biodiversité"
- b) "Économie circulaire et qualité de vie"
- c) "Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci"
- d) "Transition vers l'énergie propre" (nouveau depuis 2021)

Public visé (structures bénéficiaires)

Porteurs de projets éligibles:

- Organisations publiques (administration, autorité nationale ou locale...),
- Organisations privées (PME, entreprises ...),
- Organisations privées non commerciales (ONG, associations...).

Ces porteurs de projets doivent être des entités juridiques enregistrées dans l'UE.

Intérêt pour les projets de développement local

LIFE permet, à travers le financement de projets environnementaux et climatiques, d'alimenter les stratégies de développement local par le biais, par exemple, de :

- la promotion des pratiques agricoles alternatives qui permettent de maintenir/développer le pastoralisme
- la mise en lien des acteurs locaux et des citoyens autour de projets visant à protéger leur espace mais également à le valoriser

Le financement

LIFE est divisé en **deux programmes de travail pluriannuels** pour les périodes 2021-2024 puis 2025-2027. Pour consulter le Programme de travail pluriannuel 2021-2024 et d'autres documents utiles:

https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

Les appels à projets sont lancés régulièrement dans l'année sur les différents volets

Chaque programme d'actions doit être cofinancé par d'autres fonds publics ou des fonds propres du porteur de projet (subventions avec des budgets au réel des dépenses).

Calendrier 2022 et modalités de dépôt:

- 4 octobre 2022 : Projets d'action standard (SAPs) pour les sous-programmes économie circulaire et qualité de vie, nature et biodiversité, atténuation du changement climatique et adaptation:
- **16 novembre 2022**: Subventions d'action LIFE pour le sous-programme de transition énergétique propre;

Lien pour accéder aux appels à projet:

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/life2027

Exemple de projet finançable

Un PNR met en place un programme LIFE sur le thème de la gestion intégrée des habitats pour les oiseaux d'intérêt communautaire sur son territoire. Le territoire de projet se caractérise par une pression foncière et une fréquentation importante, un patrimoine naturel riche et encore assez bien préservé, un territoire actif sur le plan économique, agricole, culturel, touristique...

Dans ce contexte, les objectifs du projet LIFE seraient la promotion des activités humaines favorables à la biodiversité, la sensibilisation des acteurs locaux et la valorisation des activités économiques sur le territoire (développer l'écotourisme, le pastoralisme...).

Contacts

Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) basée à Bruxelles:

Site web: https://cinea.ec.europa.eu/life_fr

Ministère de la transition écologique en France:

Mail: lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Site web: https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life

Europe Numérique

Objectifs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Soutenir et accélérer la transformation numérique de l'économie, de l'industrie et de la société européennes, afin de faire profiter les citoyens, les administrations publiques et les entreprises dans toute l'Union des avantages qu'elle offre.

Renforcer la compétitivité de l'Europe dans l'économie numérique mondiale tout en contribuant à réduire la fracture numérique dans toute l'Union et à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union, au moyen d'un soutien global, transsectoriel et transfrontière et une contribution renforcée de l'Union.

Le programme pour une Europe numérique finance des projets dans cinq domaines essentiels:

- calcul à haute performance
- intelligence artificielle
- cybersécurité
- compétences numériques avancées
- large utilisation des technologies numériques dans l'ensemble de l'économie et de la société

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Huit grands objectifs spécifiques sont déclinés pour mettre en œuvre le Programme Europe Numérique. Quatre sont spécifiquement ciblés sur des actions au niveau territorial

- 1. Renforcer les capacités numériques stratégiques de l'UE;
- 2. Faciliter le large déploiement des technologies numériques destinées à l'usage des citoyens, entreprises et administrations publiques;
- 3. Renforcer les investissements dans le calcul de haute performance, l'intelligence artificielle, la cybersécurité et les compétences numériques avancées;
- 4. Garantir une large utilisation des technologies numériques dans l'ensemble de l'économie et de la société:

Public visé (structures bénéficiaires)

Les entités juridiques, publiques ou privées, c'est-à-dire les administrations, les autorités locales (collectivités, EPCI, ...) et la société civile (associations, ONG, fondations,...) mais également les entreprises (cibles TPE/PME).

Intérêt pour les projets de développement local

- Le "numérique inclusif" comme service offert à la population dans des tiers-lieux ou dans des espaces publics (Mairie, MJC, Centres sociaux, ...), pour lutter contre la fracture sociale et générationnelle et l'illettrisme numérique.
- Mise en œuvre de projets qui utilisent l'accès au numérique pour développer une cohésion de territoire entre diverses sphères qui l'animent : acteurs publics, société civile et monde économique (TPE/PME).

Le financement

Site officiel: Financement via des **appels à projets** en gestion directe du Programme Europe numérique:

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/digital

Quels projets finançables sur mon territoire:

- 1. Le financement est géré de manière indirecte via le Plan national de Relance et de résilience français (PNRR) avec les <u>Conseillers numériques</u>. C'est le financement d'une ressource humaine dans une organisation locale, publique ou privée, dont la mission vise à former des individus au numérique et accompagner les publics vers l'autonomie numérique.
- 2. Le financement est géré de manière partagée via les autorités de gestion (dont la Région) dans le cadre du dispositif React-EU (ce sont des appels à projets annuels), par le soutien aux PME et à l'économie numérique via des projets d'équipements numériques au bénéfice des citoyens et des territoires (e-administration, e-commerce).

Exemple de projet

Le programme Europe Numérique est nouveau!

Carte des conseillers numériques dans votre territoire : https://cartographie.conseiller-numerique.gouv.fr/

Contacts

- 1. Pour recruter un conseiller numérique sur mon territoire (uniquement en ligne) : https://conseiller-numerique.gouv.fr/aide-structure
- 2. Les appels à projets React-EU (uniquement en ligne): https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/le-dispositif-de-relance-react-eu



Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs (CERV)

Objectifs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le programme « Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs » a vocation à soutenir des sociétés européennes ouvertes, inclusives et démocratiques, tout en promouvant les valeurs et les droits de l'Union européenne.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Il poursuit 4 objectifs spécifiques qui sont déclinés en "Volets" :

- 1. **Volet 1** : Promouvoir l'**égalité et les droits**, en particulier ceux des personnes en situation de handicap, et combattre les inégalités et la discrimination ;
- 2. Volet 2 : Encourager la participation des citoyens à la vie démocratique européenne ;
- 3. Volet 3 dit Daphné : Lutter contre la violence, notamment envers les enfants et les femmes ;
- 4. Volet 4 : Préserver les valeurs de l'Union européenne.

Public visé (structures bénéficiaires)

Les structures éligibles pour porter un projet sont:

- **Associations** (appelés acteurs non étatiques), comme les Comités de jumelage ou les associations d'éducation populaire, ou encore franco-communautaire.
- Collectivités locales (appelés acteurs locaux), comme les communes, intercommunalité, départements, EPCI, ...).
- Etablissements scolaires: de tous les niveaux.
- Structures culturelles : musées, bibliothèques, ...

Intérêt pour les projets de développement local

- Développer la cohésion du territoire autour des thèmes de la citoyenneté européenne, des coopérations internationales. Mettre en avant l'internationalité du territoire, valoriser l'existant européen.
- Permettre de relancer une dynamique autour des jumelages ou des échanges culturels et linguistiques déjà présents au niveau local ou développer de nouvelles coopérations, avec des pays européens, puis du monde.
- Impliquer des acteurs locaux qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

Le financement

Chaque volet du Programme ouvre des **appels à projets** réguliers dans l'année. Le porteur de projet dépose directement auprès du Programme son projet: <u>déposer un projet ici</u>.

Les projets sont **financés sous forme de subventions d'actions forfaitaires**, qui couvrent les frais de mise en œuvre du programme d'actions.

Les actions financées ont des formats très divers: des actions de sensibilisation, d'animations ludiques, de rencontres interactives, de temps participatifs et citoyens.

Exemple de projet

<u>« Dessinons notre Europe de demain ! »</u> est un projet transnational intergénérationnel et participatif entre habitants de 7 villes européennes, qui s'est déroulé en cœur de Loire, à Veauche et à Chazelles sur Lyon, du 23 au 27 septembre 2021. L'objectif consistait à faire émerger des aspirations partagées entre les 5 pays, sous forme de BD, autour des questions de solidarité et d'environnement. Au niveau local, le projet a mobilisé les associations et structures scolaires et de jeunesse de chaque ville partenaire et a invité les citoyens à être acteurs en recherchant et en mettant en évidence les aspirations et intérêts communs autour de deux questions actuellement au centre des préoccupations des citoyens : la solidarité et l'environnement. Grâce aux émissions radios, à la diffusion et la médiatisation des reportages, cela a permis la rencontre des acteurs locaux autour du projet.

Contacts

Site officiel du Programme CERV pour déposer un projet.

Point de contact national pour accompagner l'émergence d'un projet. CIDEM - Citoyenneté et démocratie Secteur Europe et Citoyenneté européenne 01 80 05 18 94 / scveurope-ssi@ligueparis.org 167, bd de la Villette – Paris 10



Conclusion

C'est bien parce que les fonds européens sectoriels (Erasmus +, Life...) constituent des opportunités de financements intéressantes pour les projets de développement local que nous avons réalisé ce document.

Ce guide a vocation à vous apporter les éléments nécessaires à votre réflexion quant à la possibilité de mobiliser ces programmes et à vous donner des informations concrètes pour le faire (contacts, conditions...)

Au fil de l'eau, il sera enrichi de nouvelles informations et vous pouvez prendre contact avec Cap Rural et EUROPE DIRECT pour plus d'information ou pour échanger sur votre projet et les liens possibles avec les programmes sectoriels.



Glossaire

- Acteurs non étatiques / ANE : C'est l'équivalent des associations et ONG au niveau français.
 - Autorités locales / AL : collectivités locales type commune, intercommunalité.
 - EU Login : portail internet pour les participants, à partir duquel il faut s'enregistrer pour toutes les démarches de dépôt et de suivi des financements européens.
 - PIC (Participant Identification Code) : c'est le numéro d'identification du porteur de projet, obtenu via le portail EU login.
 - Plateforme ORS (organisation registration system) : portail internet pour les participants, pour les porteurs de projets ERASMUS +
 - OID (Organisation Identity): c'est le numéro d'identification du porteur de projet ERASMUS+, obtenu via le portail ORS.

Présentation de Cap Rural et Europe Direct



Cap Rural est un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local. Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes : renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire, proposer des méthodes et des

outils innovants, susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances. Cap Rural anime le Réseau Rural Auvergne-Rhône-Alpes



EUROPE DIRECT EUROPE DIRECT Drôme Ardèche Lyon Métropole

EUROPE DIRECT est un label de la Commission européenne dont les missions sont : l'Information, l'Animation et le Conseil sur l'Union européenne au niveau local. C'est un réseau européen, dont six structures en Auvergne-Rhône-Alpes sont

labellisées et développent des actions auprès du grand public. Deux de ces centres, le long de la Vallée du Rhône, sont portés juridiquement par l'Union régionale des acteurs locaux pour l'Europe (l'URALE) et mettent en oeuvre leurs actions par le biais d'associations locales de civisme européenne: EUROPE DIRECT



Contacts

Jean-Philippe Jamot, chargé de mission Dynamiques entrepreneuriales de créations d'activités - Ingénierie financière des projets - Cap Rural

04 75 80 16 06 / 06 80 82 45 47 et agriruralite@caprural.org

Nelly Marrel, chargée de mission Europe et développement rural - Cap Rural

04 72 72 49 76 / 06 77 83 12 76 et europe.devrural@caprural.org

Anna Gasquet, directrice - Europe Direct Drôme Ardèche 06 99 61 26 07 et europedirect@maisoneurope2607.eu

Marjolaine Arbona-Vidal, coordinatrice générale - Europe Direct Lyon Métropole

06 48 55 79 90 et europedirect@mde-lyon.eu

































